

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision : 06-août-2021 Numéro de révision: 3

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit BENJAMIN MOORE ULTRA SPEC HP ACRYLIC METAL PRIMER

BLACK

Code du produit FP04-S891, 3000891

Code produit AlternateFP0499SAP Nombre Matériel3000891

Classe de produit Peinture diluée à l'eau

CouleurNoirUtilisation recommandéeApprêts

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Fabriqué pour

Benjamin Moore & Cie Limitée 8775, rue Keele

Concord ON L4K 2N1 Tél.: 1-800-361-5898

www.benjaminmoore.com/fr-ca

Fabricant

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

Tél.: 1-866-708-9180 www.benjaminmoore.com

Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300

+1 703-527-3887 (en dehors des États-Unis et du Canada) CANUTEC: 613-996-6666 (urgence de transport seulement)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par le Règlement sur les produits dangereux (HPR: DORS / 2015-17)

Cancérogénicité Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Attention

Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer

Date de révision: 06-août-2021



Aspect liquide Odeur peu ou pas d'odeur

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Aucun renseignement disponible

AVERTISSEMENT: Ce produit contient des composés d'isothiazolinone à des concentrations inférieures à 0,1 %. En plus de jouer le rôle de biocides couramment utilisés dans la plupart des peintures, ces substances servent d'agents de conservation dans une variété de produits de soins personnels. Certaines personnes peuvent y être sensibles ou allergiques, même à de faibles doses.

3. COMPOSITION: RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) | |
|---------------------------------|------------|-------------|---|---|--|
| Kaolin | 1332-58-7 | 5 - 10% | LCRIVID) | _ | |
| Talc | 14807-96-6 | 3 - 7% | - | - | |
| Zinc phosphate | 7779-90-0 | 1 - 5% | - | - | |
| Carbon black | 1333-86-4 | 1 - 5% | - | - | |
| Zinc oxide | 1314-13-2 | 1 - 5% | - | - | |
| Sodium C14-C16 olefin sulfonate | 68439-57-6 | 0.25 - 0.5% | - | - | |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 0.1 - 0.25% | - | - | |
| Sodium nitrite | 7632-00-0 | 0.1 - 0.25% | - | - | |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial

4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux Aucun danger qui nécessite des mesures de premiers

soins particulières.

Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 Contact avec les yeux

minutes et consulter un médecin.

Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout Contact avec la peau

en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures

Date de révision: 06-août-2021

contaminés.

Inhalation Mettre la victime à l'air libre. Si les troubles se

prolongent, consulter un médecin.

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau, puis en Ingestion

boire abondamment par la suite. Consulter un médecin au

besoin.

Symptômes et Effets les Plus Importants Aucun connu.

Avis aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux

circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection et précautions pour les

pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH

(homologué ou équivalent) et une tenue de protection

complète.

Risques Spécifiques à la Substance Chimique Les récipients fermés peuvent se rompre si exposés au

feu ou à la chaleur extrême.

Sensibilité au choc Non

Sensibilité à la décharge électrostatique Non

Données sur l'inflammabilité

Point d'éclair (°F) Non applicable Point d'éclair (°C) Non applicable Méthode Non applicable

Limites d'inflammation dans l'air

Limite inférieure d'inflammabilité Non applicable Non applicable Limite supérieure d'inflammabilité:

NFPA Santé: 1 Inflammabilité: 0 Instabilité: 0 Spécial: Sans objet

Légende NFPA

0=Non dangereux

1=Faible

2=Modéré

3=Élevé

4=Sévère

Le classement assigné est seulement un classement suggéré, l'entrepreneur/employeur a les responsabilités finales du classement du NFPA où ce système est utilisé.

L'information additionnelle concernant le système de classification NFPA est disponible à partir du National Fire Protection Agency (NFPA) au www.nfpa.org.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate.

Autres informations Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est

possible de le faire en toute sécurité.

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques

supplémentaires.

Méthodes de nettoyage Absorber du matériel absorbant inerte. Balayer vers le

haut et peller dans les récipients appropriés pour la

Date de révision: 06-août-2021

disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs, jet de brume ou la poussière en débris. En cas de ventilation insuffisante,

porter un équipement respiratoire approprié.

Entreposage Garder les récipients étroitement fermés. Garder hors de

la portée des enfants.

Matières incompatibles Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | Alberta | Colombie-Britanni que | Ontario | Québec |
|--------------|---|---------------|--------------------------|---------------|-----------------|
| Kaolin | TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no | 2 mg/m³ - TWA | 2 mg/m³ - TWA | 2 mg/m³ - TWA | 5 mg/m³ - TWAEV |

| | asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter | | | | |
|------------------|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--|
| Talc | TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter | 2 mg/m³ - TWA | 2 mg/m³ - TWA | 2 mg/m³ - TWA | 3 mg/m³ - TWAEV |
| Carbon black | TWA: 3 mg/m³ inhalable particulate matter | 3.5 mg/m³ - TWA | 3 mg/m³ - TWA | 3 mg/m³ - TWA | 3.5 mg/m ³ - TWAEV |
| Zinc oxide | STEL: 10 mg/m³ respirable particulate matter TWA: 2 mg/m³ respirable particulate matter | 2 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL | 2 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL | 2 mg/m³ - TWA 10 mg/m³ - STEL | 10 mg/m³ - TWAEV 5 mg/m³ - TWAEV 10 mg/m³ - STEV |
| Titanium dioxide | TWA: 10 mg/m ³ | 10 mg/m³ - TWA | 10 mg/m³ - TWA 3 mg/m³ - TWA | 10 mg/m³ - TWA | 10 mg/m³ - TWAEV |

<u>Légende</u>

ACGIH - Les limites d'exposition en milieu de travail de la American Conference of Governmental Industrial Hygienists

Alberta - Les limites d'exposition en milieu de travail en Alberta

Colombie-Britannique - Les limites d'exposition en milieu de travail en Colombie-Britannique

Ontario - Les limites d'exposition en milieu de travail en Ontario

Québec - Les limites d'exposition en milieu de travail au Québec

N/E - Non établi

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans

Date de révision: 06-août-2021

des zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau Protection respiratoire

Gants protecteurs et habillement imperméable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

Lunettes de sécurité avec protections latérales

respiratoire approprié.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtement contaminés avant réutilisation. Laver à fond après manipulation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide

Odeur peu ou pas d'odeur

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Densité (lbs/gal) 9.7 - 10.1 **Densité** 1.16 - 1.21

pHAucun renseignement disponibleViscosité (cps)Aucun renseignement disponibleSolubilité(s)Aucun renseignement disponible

Solubilité dans l'eauAucun renseignement disponibleTaux d'évaporationAucun renseignement disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

% solides en masse 45 - 55

FP04-S891, 3000891 - BENJAMIN MOORE ULTRA SPEC HP ACRYLIC METAL PRIMER BLACK

Date de révision: 06-août-2021

35 - 45 % solides en volume % volatiles en masse 45 - 55 % volatiles en volume 55 - 65 Teneur limite réglementaire en COV (q/l) < 100 Point d'ébullition (°F) 212 Point d'ébullition (°C) 100 Point de congélation (°F) 32 Point de congélation (°C) 0

Point d'éclair (°F)

Point d'éclair (°C)

Méthode

Inflammabilité (solide, gaz)

Limite supérieure d'inflammabilité:

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Temp d'autoignition (°F)

Temp d'autoignition (°C)

Température de décomposition (°F)

Température de décomposition (°C)

Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Sans objet

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Prévenir de la congélation.

Matières incompatibles Pas de matières à signaler spécialement.

Produits de décomposition dangereux Aucun dans des conditions d'emploi normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions d'emploi normales.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur le produit

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies majeures d'exposition Contact avec les yeux ou la peau et inhalation.

Toxicité aiquë

Renseignements sur le produit Aucun renseignement disponible

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucun renseignement disponible

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Contact avec les yeux Peut causer une légère irritation

FP04-S891, 3000891 - BENJAMIN MOORE ULTRA SPEC HP ACRYLIC METAL PRIMER BLACK

Contact avec la peau La substance peut causer une légère irritation de la peau.

Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et

Date de révision: 06-août-2021

causer une irritation.

Inhalation Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Une ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale,

des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Sensibilisation

Effets neurologiques

Effets mutagènes

Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement

Effets sur les organes cibles

STOT - exposition unique

STOT - exposition répétée

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifsAucun renseignement disponible.Risque d'aspirationAucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)33157 mg/kg **ETAmél (cutané)**195370 mg/kg

Renseignements sur les composants

| Nom chimique DL50 par voie orale | | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation | |
|--|---------------------|-----------------------|----------------------|--|
| Kaolin 1332-58-7 | > 5000 mg/kg (Rat) | > 5000 mg/kg (Rat) | - | |
| Zinc phosphate 7779-90-0 | > 5000 mg/kg (Rat) | - | - | |
| Carbon black 1333-86-4 | > 15400 mg/kg (Rat) | > 3 g/kg(Rabbit) | - | |
| Zinc oxide 1314-13-2 | > 5000 mg/kg (Rat) | - | - | |
| Sodium C14-C16 olefin sulfonate 68439-57-6 | = 2220 mg/kg (Rat) | > 740 mg/kg (Rabbit) | - | |
| Titanium dioxide 13463-67-7 | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - | |
| Sodium nitrite 7632-00-0 | = 85 mg/kg (Rat) | - | = 5.5 mg/L (Rat) 4 h | |

Toxicité chronique

Cancérogénicité

L'information ci-dessous indique si chaque agence a énuméré n'importe quel ingrédient comme carcinogène :.

| Nom chimique | CIRC | NTP | |
|------------------|--------------------------------|-----|--|
| | 2B - Possible Human Carcinogen | | |
| Carbon black | | | |
| | 2B - Possible Human Carcinogen | | |
| Titanium dioxide | | | |
| | 2A - Probable Human Carcinogen | | |
| Sodium nitrite | | | |

FP04-S891, 3000891 - BENJAMIN MOORE ULTRA SPEC HP ACRYLIC METAL PRIMER BLACK

Date de révision: 06-août-2021

• Même si le CIRC considère le dioxyde de titane comme étant potentiellement cancérigène pour l'être humain, la conclusion de son sommaire se lit comme suit : " On pense que l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matières, comme c'est le cas pour la peinture, n'entraîne pas d'exposition importante au dioxyde de titane. "

Légende

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer

NTP: National Toxicity Program

OSHA: Occupational Safety & Health Administration

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques

Les effets environnementaux de ce produit n'ont pas été pleinement étudiés.

Renseignements sur le produit

Toxicité aiguë aux poissons

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Il n'existe aucune donnée pour ce produit.

Mobilité dans des milieux environnementaux

Aucun renseignement disponible.

Ozone

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

Toxicité aiguë aux poissons

Titanium dioxide

LC50: > 1000 mg/L (Tête-de-boule - 96 hr.)

Toxicité aiguë aux invertébrés aquatiques

Aucun renseignement disponible

Toxicité aiguë aux plantes aquatiques

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthode d'élimination des déchets dangereux

L'élimination des déchets dangereux doit être conforme aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Comme les exigences varient selon la localité, consulter le Service de collecte des ordures ou la Direction de la protection de l'environnement pour connaître les moyens d'élimination.

Date de révision: 06-août-2021

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD Non réglementé

ICAO Non réglementé

IMDG / OMI Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA : États-UnisOui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.
LIS : Canada
Oui -Tous les composants sont énumérés ou exclus.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

INRP - Sections 1-4

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties aux sections 1-4 du INRP :

Nom chimique
Sodium nitriteNo. CAS
7632-00-0% en poids
0.1 - 0.25%INRP - Sections 1-4
Listed

INRP - Section 5

Ce produit contient les substances chimiques suivantes, assujetties à la section 5 du INRP :

Aucun

SIMDUT État réglementaire

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPD

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 06-août-2021

HMIS - Santé: 1* Inflammabilité: 0 Réactivité: 0 EPI: -

Légende HMIS

- 0 = Danger minimal
- 1 = Danger faible
- 2 = Danger modéré
- 3 = Danger sérieux
- 4 = Danger sévère
- * = Danger chronique
- X = Défini par l'utilisateur

Remarque : Le code EPI a été délibérément laissé en blanc. Indiquer un code EPI qui assurera la protection des employés contre les dangers que présente le produit dans des conditions d'emploi normales.

Avertissement: Le classement HMIS® est fondé sur une échelle graduée de 0 à 4, selon laquelle 0 représente des risques minimes et 4 des risques graves. Même si l'indication des codes HMIS® sur les FS n'est pas obligatoire en vertu de l'article 29 CFR 1910.1200, le fabricant a choisi de les indiquer. Le classement HMIS® doit servir seulement à l'intérieur d'un programme HMIS® mis en oeuvre intégralement et pour lequel les travailleurs ont reçu une formation appropriée. HMIS® est une marque de commerce déposée de la NPCA. Le matériel HMIS® peut être obtenu exclusivement de J.J. Keller au 800 327-6868.

AVERTISSEMENT! Le raclage, le sablage ou l'enlèvement des vieilles couches de peinture peuvent entraîner le dégagement de poussières de plomb. LE PLOMB EST TOXIQUE. UNE EXPOSITION AUX POUSSIÈRES DE PLOMB PEUT CAUSER DES MALADIES GRAVES OU DES DOMMAGES AU CERVEAU, NOTAMMENT CHEZ LES ENFANTS. LES FEMMES ENCEINTES DOIVENT AUSSI ÉVITER TOUTE EXPOSITION. Réduire le risque d'exposition en portant un appareil respiratoire conforme aux normes NIOSH. Nettoyer à fond à l'aide d'un aspirateur HEPA et une vadrouille humide. Avant de commencer un travail d'enlèvement de peinture, prière de consulter le site de Santé Canada à

http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/lead-plomb/asked_questions-questions_posees-fra.php pour connaître les moyens de protection pour soi-même et sa famille.

Préparée par Service de la gestion responsable des produits

Benjamin Moore & Cie 101 Paragon Drive Montvale, NJ 07645

800-225-5554

Date d'émission 06-août-2021

Date de révision :06-août-2021Justification de la révisionNon disponible

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans le présent document sont présentées de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée ci-dessus. Cette information est fournie sans garantie d'aucune sorte. Les employeurs devraient utiliser cette information uniquement à la suite de l'utilisation de ces matériaux et de la sécurité et de la santé des employés. Toute utilisation de ces données et informations doit être déterminée par les lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables.

Fin de la fiche signalétique